

Séance du mercredi 26 mars 2025

Date de la convocation: 21/03/2025

Membres en
exercice : 14

Présents : 9

Votants: 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six mars l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de
Olivier MAGUET,*

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Adeline
BEAUFUMÉ, Jean-Jacques DEBIEVE, Thomas HOURLIER,
Michèle MATHIEU, Catherine PECHERY, Jacky PECHERY,
Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Joël BOISSIERE par Annick IENZER, Richard
DETHYRE par Olivier MAGUET

Excusés : Anne COLLINOT, Emilie KONNERT, Barbara
LOUCHART

Absents:

**SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU SERVICE COMMUN ADS
- (D 2025 004)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la Communauté de Communes
Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM) a mis en place en 2022 un service commun d'instruction des
demandes d'autorisation du droit des sols, service auquel la Commune de Châtel-Censoir a adhéré et
qui était facturé aux communes adhérentes en fonction d'un indicateur unique : le nombre d'actes.
Il informe le Conseil municipal que, par délibération en date du 19 décembre 2024, le conseil
communautaire de la CCAVM a institué un coût d'accès au service facturé aux communes sur la base de
1 € par habitant et par an, en sus de la facturation à l'acte existante, ce qui permet de mieux partager
les coûts du service.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,
APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à la convention de mise en place un service commun
d'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols tel qu'il est présenté,

AUTORISE le Maire à signer cet avenant,

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance

Annick IENZER



Le Maire

Olivier MAGUET

